



Ordre de réparation sur véhicule

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **14:38**

Bonjour,
J'ai amené mon véhicule âgé de plus de 30 ans dans un garage pour y faire des prestations d'entretiens (vidange, plaquettes/ disques, changement de pneus etc.) hors celle ci on était mal faite et il me faut les faire refaire. Je n'ai pas signé d'ordre de réparation et je voudrais savoir s'il m'est obligé de régler la facture qu'ils m'ont donné?
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **31/10/2014** à **15:06**

Bonjour,
Si je comprends bien, vous avez réussi à récupérer votre véhicule et sortir du garage sans payer la facture ?
Si tel est le cas vous avez de la chance, limitée toutefois car je ne vois pas comment une vidange ou un changement de pneumatiques peuvent être mal exécutés.
En effet les opérations d'entretien sont faites ou non, il ne s'agit pas de réparations avec obligation de résultat.

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **15:27**

Oui le garage où j'ai amené mon véhicule est une connaissance, il nous a changé les plaquettes mais celle ci faisait du bruit du coup mon mari a voulu regarder vu qu'il s'y connaît en mécanique et une était mal mise, la vidange a été faite par aspiration hors notre véhicule est très ancien il est préconisé de dévisser et laisser couler surtout quand le joint est à changer. mon mari a voulu démonter une roue mais avec la clef à choc les boulons ne se dévisser pas nous avons dû y aller au chalumeau. bref pleins de mécontentement nous nous

étions arranger avec le garagiste pour que les travaux soit fait comme il se doit. Mais rien n'a été fait et encore moins dans les temps prévu. Donc ma question est la suivante si je n'ai pas signer d'ordre de réparation suis je obliger de payer la facture?

Par **Lag0**, le **31/10/2014** à **15:34**

[citation]si je n'ai pas signer d'ordre de réparation suis je obliger de payer la facture?[/citation]
Bonjour,
Vous n'êtes pas de bonne foi sur ce coup là !
En théorie, l'OR est obligatoire.
Mais c'est surtout pour éviter de se voir facturer des travaux non prévus.
Or, si j'ai bien compris, ici, le garagiste n'a bien fait que ce qui était prévu.
En revanche, je suis fortement étonné pour la vidange par aspiration, ce n'est pas une chose que fait un professionnel !

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **15:54**

Ba apparemment d'après lui maintenant les vidanges se font comme ça. Je lui ai demandé à mainte reprise l'ordre de réparation mais jamais il ne me l'a fait. Je voulais savoir pour combien j'allais en avoir, il avait dit un montant à mon mari mais sur la facture c'était presque le double. Pour couronner le tout on devait laisser le véhicule 1 semaine au garage pour que tout soit fait mais au bout de 3 semaines il n'avait toujours pas commencé, on a donc un peu perdu patience, il nous l'avait promis dans les jours qui suivait, arriver au jour et à l'heure ou nous pouvions enfin le récupérer, ils venaient juste de commencer et nous avons attendu deux heures dans la salle d'attente.
Donc en théorie, l'OR est obligatoire mais en pratique? Je peux faire quoi moi refuser de payer ? Je ne suis pas mauvaise payeuse mais je pense mettre bien fait avoir.